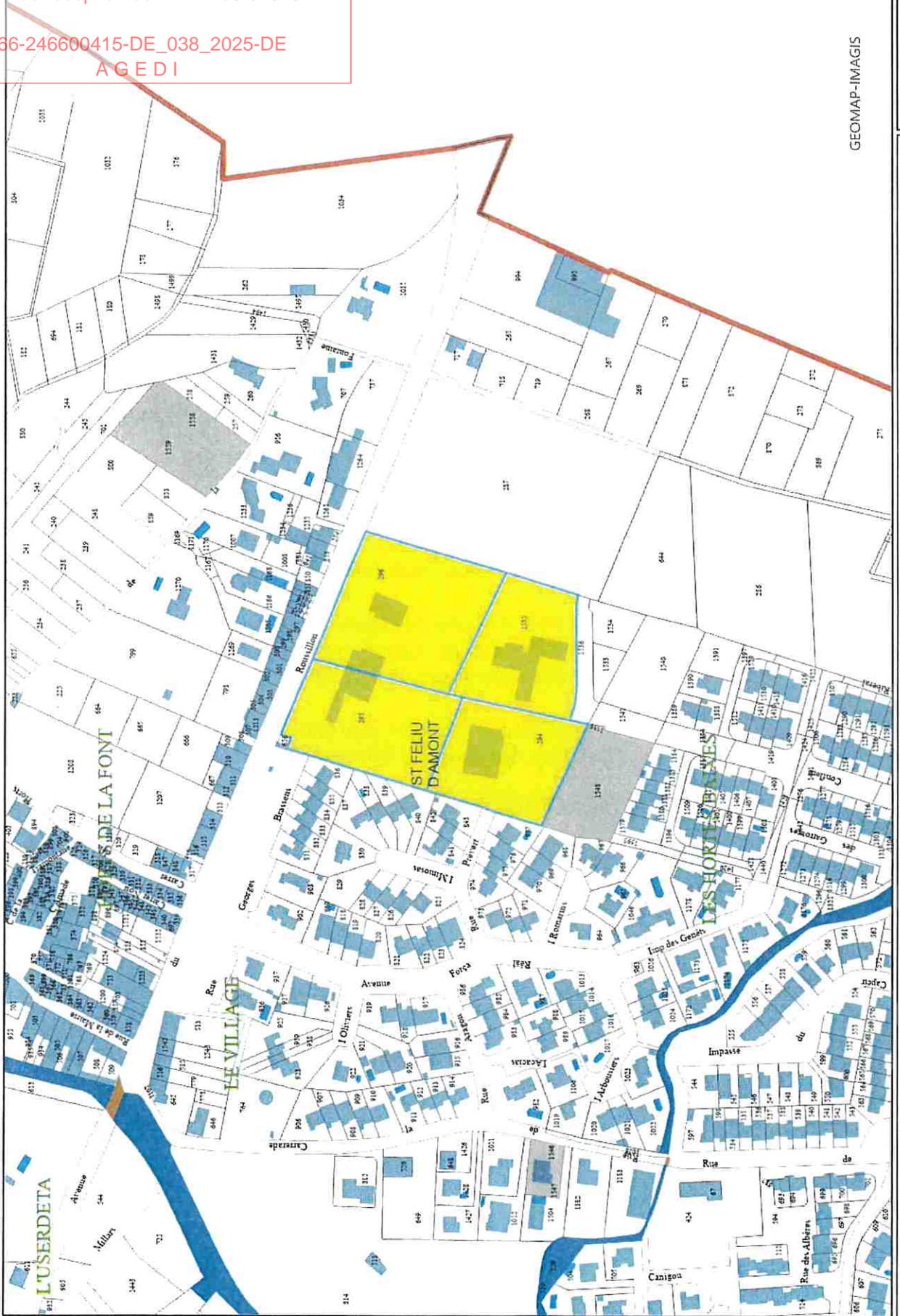


Document d'arpentage n°24-592

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025  
 Date de reception de l'AR: 11/04/2025

066-246600415-DE\_038\_2025-DE  
 AGEDI



GEOMAP-IMAGIS

	Parcelle
	Parcelle
<b>Bâtiments</b>	Bâtiments
	Bâtiments légers
<b>Habillage surfacique</b>	Limites ne formant pas
	Parapet
	Cimetière
	Cimetière israéliite
	Cimetière musulman
	Piscine

12/03/2025

Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.

1:3 113

066-246600415-DE\_038\_2025-DE

AGEDI

Proenracte Affiché le 23/1

**AUTORISE** le Président à faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Transmis sous Préfecture  
le 22 Février 99 pli recommandé  
RD 4285 32 447 FR.

Sous Préfecture Grad. Service  
du courrier reçu le

Le Président certifie sans sa  
responsabilité le caractère  
exécutif du présent acte  
affiché le 23 Février 99

### 3. SAINT FELIU D'AMONT. TRANSFERT D'UNE SUBVENTION T.U.C. AU TITRE DE 1998.

Le Président présente la délibération du 29 Octobre 1998 du Conseil Municipal de St Feliu d'Amont décidant le transfert, à la Communauté de Communes, de la subvention départementale de 200 000 Frs attribuée à la Commune au titre du programme des Travaux d'Utilité Communale (T.U.C.) de 1998, pour une opération d'acquisition foncière nécessaire à la réalisation d'un espace de vie comprenant un groupe scolaire, une salle polyvalente et des ateliers municipaux,

Le Bureau,

OUI le Président, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'acquisition foncière susdite.



**ACCEPTÉ**, à ce titre, le transfert de la subvention départementale de 200 000 Frs attribuée originellement à la Commune de St Feliu d'Amont au titre du programme des T.U.C. de 1998,

**AUTORISE** le Président à faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération

Transmis à Sous Préfecture  
de Grad le 22 Février 99

par pli recommandé  
RD 4285 32 447 FR.

Sous Préfecture de Grad  
Service du courrier reçu

le  
Le Président certifie sans sa  
responsabilité le caractère  
exécutif du présent acte  
affiché le 23 Février 99

### 4. ILLE SUR TÊT. DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION.

Le Président présente au Bureau le projet de valorisation d'un équipement sportif et touristique à Ille sur Têt,

Le Bureau,

OUI le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la valorisation d'un équipement sportif et touristique à Ille sur Têt dont le coût H.T. est estimé à 2 230 427 Frs,

**SOLLICITE**, pour la réalisation du dit projet, l'attribution d'une subvention de la Région la plus élevée possible,

**AUTORISE** le Président à faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la réalisation du dit projet seront prévus aux budgets de l'exercice 1999 et suivants,

### 5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL (P.D.R.).

Le Président présente au Bureau les projets suivants :

Transmis à Sous Préfecture  
de Grad le 22 Février 99